

AU² une expo au carré

Galerie d'art COULEUR DU JOUR
2 rue Bouvier 75011 PARIS

www.galeriecouleurdujour.net

Siret : 95264378100018
tel : 06 84 31 40 38



du 22 avril au 5 mai 2024 tous les jours de 15h à 20h sauf lundi
vernissage mardi 23 avril à partir de 18h

Document de candidatures à envoyer avant le 1^{er} avril à galerie@couleurdujour.net

RENSEIGNEMENTS

Nom, prénom de l'artiste :

Adresse, code postal, ville :

Tél :

Email :

Réseaux sociaux :

Site internet :

DIMENSION DES ŒUVRES : obligatoirement un carré. Soit une seule œuvre, soit 4 petites œuvres formant un carré. Format minimum 20 x 20 cm, maximum 200 x 200 cm.

COTISATION: 1 euro par centimètre de côté

Une œuvre de 20 cm de côté = 20 €, 80 cm de côté = 80 €, 120 cm de côté = 120 €. Vous pouvez également présenter 4 œuvres formant un « Grand carré », par exemple 4 œuvres de 20 cm de côté présentées collées entre elles = 40 €. Si vous les espacez de 10 cm alors votre cotisation sera de 50 €.

Cette cotisation englobe la location des murs, la communication, l'accrochage, ainsi que les dépenses de vernissage. **Une fois sélectionné(e), l'artiste doit avoir réglé sa participation par virement bancaire avant le 15 avril.** Si l'artiste devait être amené à annuler sa participation, en cas de force majeure et justifiée, alors dans ce cas seulement la galerie procèdera au remboursement de sa cotisation.

Cotisation uniquement par virement bancaire à l'ordre de SCI COULEUR DU JOUR

Banque QONTO: 16958 Guichet: 00001 Compte: 73229903429 Clé: 34

IBAN FR7616958000017322990342934 BIC/SWIFT : QNTOFRP1XXX

DÉPÔT DES ŒUVRES lundi 21 avril 10h-15h. L'artiste doit avoir étiqueté au dos (nom artiste, titre, dimension, technique, prix) et prévoir un emballage pour le transport. Il peut mandater quelqu'un d'autre pour le dépôt de son œuvre en prévenant au préalable.

ACCROCHAGE lundi 21 avril par la galeriste.

PERMANENCES

La galerie sera gardée de 15h à 20h par la galeriste. Les artistes sont cordialement invités à participer à ces permanences s'ils le souhaitent.

RETRAIT DES ŒUVRES lundi 6 mai 15h-20h.

Aucune œuvre ne pourra être stockée sur le lieu d'exposition après cette date. Si l'artiste est dans l'impossibilité de venir récupérer son œuvre il devra mandater quelqu'un en prévenant au préalable la galerie.

VENTE

La galerie ne prend aucune commission. Le prix des œuvres est fixé par l'artiste. Idéalement aucune œuvre ne devrait être décrochée pendant la durée de l'exposition. Seuls seront acceptés les paiements par chèque émis au nom de l'artiste. Si l'acheteur souhaite procéder au paiement d'une autre manière, ou partir avec l'œuvre avant la fin de l'exposition, la galeriste mettra alors en contact l'acheteur avec l'artiste.

ASSURANCE

Chaque exposant devra, s'il désire, souscrire lui-même à une assurance.

Fait àle :

Signature de l'artiste :

ŒUVRE(S) PROPOSÉE(S)

Titre 1 :

Technique :

Année :

Dimension :

Couleur de cadre/sans cadre :

Titre 2 :

Technique :

Année :

Dimension :

Couleur de cadre/sans cadre :

Titre 3 :

Technique :

Année :

Dimension :

Couleur de cadre/sans cadre :

Titre 4 :

Technique :

Année :

Dimension :